

# L'ASSOCIATION,

## Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Le JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 c. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. TILLIER, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N<sup>o</sup> 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N<sup>o</sup> 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS, le 22 janvier.

### Séance de la chambre des Députés du 19 janvier.

C'est en vain que M. Guizot dans un interminable discours a glorifié l'excellence de sa politique. Vouloir prouver que la France dans les affaires d'Orient, loin d'avoir perdu quelque chose de sa considération a grandi dans l'estime des nations, c'est se moquer de son auditoire; aussi le discours de M. Guizot a-t-il été accueilli avec indifférence par la Chambre.

Tout le monde est bien convaincu que les grands souverains de l'Europe n'ont fait en Orient que ce qu'ils ont voulu et que s'ils ont fait à Méhémet-Ali quelques concessions, ce n'est pas la crainte que leur inspirait la France qui les leur a arrachées.

M. Guizot se vante que c'est à lui que Méhémet-Ali est redevable de la conservation de ses états; mais avant que M. Guizot arrivât au ministère, il avait été convenu entre les puissances que le pacha d'Égypte conserverait son gouvernement et qu'il resterait héréditaire dans sa famille. La France n'a rien exigé, elle s'est contentée de faire à voix basse quelques observations en faveur de son ancien allié; or nous le demandons, est-ce là le rôle qui convenait à un grand nation? La France a-t-elle traité d'égal à égal avec les autres puissances?

Il ne s'agit point ici de ce qui a été conservé à Méhémet-Ali, il s'agit de ce qui lui a été enlevé; voilà toute la question. La France avait un allié; cet allié était maître d'un grand territoire; il avait une belle armée; il était par le fait indépendant du sultan; il venait de battre ses troupes; et, pour conquérir Constantinople, il lui suffisait de le vouloir. Eh bien! cet allié, sans la participation de la France, et à son insu, est dépouillé d'une partie de son territoire; on le fait le vassal de la Porte; on restreint de mille manières son autorité, et la France ose se glorifier de ce qu'elle a obtenu qu'on lui laissât quelque chose. Le langage que tient M. Guizot ressemble à celui-ci : Voyez comme je suis fort; je n'ai pu empêcher à ces bandits de prendre à ce malheureux, qui était sous ma protection, sa bourse, sa montre et ses vêtements, mais j'ai obtenu qu'ils lui laissassent sa chemise.

Si la chambre avait le sentiment de sa dignité, non-seulement elle arracherait avec indignation le pouvoir à ce ministre qui se moque d'elle, mais elle le mettrait immédiatement en accusation. Voilà la seule récompense à laquelle ait droit M. Guizot pour ses prétendus services.

### Composition des listes du jury.

Les chartes ne sont bonnes qu'autant qu'on les exécute avec bonne foi. Tant valent les chambres, tant valent les institutions; avec des chambres attentives aux seuls intérêts matériels, les institutions les plus libérales deviennent un instrument de despotisme pour les ministres; on prend au peuple son épée entre ses mains engourdies, et on se sert du plat pour le battre.

Le jury, comme toutes les institutions, a été faussé par le ministère; au lieu d'un magistrat, on en veut faire un sbire politique. Le jury aura tout à fait changé de rôle, il ne sera plus le protecteur de la presse, il en deviendra le persécuteur; son prétoire ne sera plus qu'un lieu de supplice, où on traînera la presse pour la battre de verges.

On sait de quelle façon se compose le jury : les préfets choisissent dans la liste générale 300 noms parmi lesquels sont tirés au sort, les citoyens qui doivent former celui de chaque session. On comprend que si, parmi le jury, il se trouve 300 conservateurs, le préfet peut les prendre tous pour en composer sa liste. Ainsi, le sort fera toujours au ministère un jury hostile à l'opposition. La presse sera à la merci des parquets; tout article pourra être pour elle un procès, et tout procès une condamnation. à plusieurs mille francs d'amende, la presse opposante, quelque riche qu'elle puisse être, sera bientôt ruinée, et force lui sera, faute de ne pouvoir payer le fics, de se condamner au silence; avec nos institutions on ne peut confisquer un journal, mais pour s'en débarrasser, on le tue. Les lois protectrices de la presse ne s'y opposent pas le moins du monde.

C'est avec cette perfide adresse que toutes les listes du jury ont été composées cette année, et on nous écrit de Bourges que celle du département de la Nièvre n'est pas une des moins menaçantes pour la presse. Notre correspondant nous invite d'ailleurs à nous tenir sur nos gardes, et nous donne avis que la magistrature grande et petite dont

nous sommes justiciables a la meilleure volonté du monde de nous faire venir à sa barre.

Les 300 citoyens que la préfecture de la Nièvre a choisis pour composer sa liste, ne doivent pas selon nous, lui savoir beaucoup de gré de la préférence. Elle les met pour ainsi dire au pilori de l'opinion publique. Elle les montre à tous les regards, comme des instruments politiques, comme des hommes capables de déposer leur conscience au pied du pouvoir et de se faire les exécuteurs de ses vengeances.

Puis, l'atmosphère politique ne peut toujours être à l'orage et aux coups de tonnerre; une réaction doit venir, et elle peut être prochaine. Ces honorables citoyens se trouveront, grâce à l'honneur que leur aura fait la préfecture, exposés aux railleries des partis, et aux représailles de la presse. Certes, danger pour danger, il vaut encore mieux être l'ennemi que l'ami du ministère; à ses ennemis, il ne prend du moins que la bourse; mais à ses amis, il prend la considération et l'honneur.

Quoiqu'on fasse pour nous effrayer du jury, nous ne renoncerons pas trop tôt à la confiance que nous avons en son impartialité; nous espérons jusqu'à la fin que les honorables citoyens qui composent la justice de la nation, laisseront, avec leur journal, leurs opinions politiques dans leur cabinet, et que si le parquet nous fait l'honneur de nous attaquer, sur leurs sièges ils seront nos juges et rien d'avantage. Le choix insultant de la Préfecture ne les a pas fait descendre dans notre estime; nous croyons les hommes justes et consciencieux tant qu'ils ne nous ont pas fourni la preuve du contraire, tel est notre optimisme que nous avons confiance dans le parquet lui-même.

Cela ne nous empêchera pas, toutefois, de prendre nos précautions pour éviter les pièges et les chausse-trappes dont on sème notre chemin. Nous savons nos devoirs; les menaces qu'on dirige contre nous, ne nous effrayent pas; notre opposition, sans rien perdre en énergie, gagnera en circonspection et voilà tout. Nous étudierons la rhétorique du journal des débats; nous appellerons à notre secours la réticence et la périphrase; nous revêtrons, s'il le faut, la vérité d'un habit de cour; nous cacherons sous une draperie ses formes raides et anguleuses; c'est tout ce qu'on obtiendra de nous.

Ainsi, nous dirons à la magistrature : Madame, voulez-vous, s'il vous plaît, avoir l'extrême justice de nous rendre nos annonces judiciaires que vous avez par mégarde, sans doute, données à notre confrère du ministère.

À la chambre des pairs nous dirons, après force révérences : Madame, quoique vous ayez le chef branlant et tout dépouillé, et que vous alliez pliée en deux sur votre canne à bec de corbin, nous vous reconnaissons toute l'énergie et toute l'intelligence nécessaires pour bien juger; cependant, l'intérêt que nous vous portons nous fait un devoir de vous engager à juger moins souvent, cela vous rend malade et vous fait tousser. Le *Siècle* auquel vous avez jugé à propos de donner une si bonne leçon, prétend qu'à chaque sentence que vous rendez, vous crachez une de vos dents, et tout le monde est de son avis.

Nous dirons, le chapeau bien bas, à M. Guizot : honnête et respectable transfuge, nous avons l'honneur de vous accuser d'avoir humilié la France, de l'avoir troublée par votre recensement, d'avoir livré bon nombre de hauts emplois à vos honorables amis, d'avoir formé contre la presse un complot suivi d'exécution; enfin, vertueux conservateur, de vouloir conserver tout ce qui nous reste de l'ancien régime, et détruire tout ce qui nous vient de la révolution de juillet; nous sommes bien fâchés d'être obligés de vous dire cela en face, mais vous ne convenez pas à la nation; faites-nous le plaisir de vouloir bien vous ôter de ce fauteuil et de le céder à M. Odillon-Barrot, que nous voyons un peu comme il opère.

Nous dirons très-respectueusement à la chambre des députés : Madame, vous êtes une bonne femme, mais vous n'avez pas de tête; vous vous laissez mener par M. Guizot, et cela est cause qu'on vous vilipende; l'Angleterre vous fait en public beaucoup d'honnêtetés; mais chez elle elle se rit de votre courtoisie et en profite. Nous vous prions instamment de montrer plus de fermeté et d'avoir la complaisance de vous souvenir que vous êtes fille de bonne maison, et que c'est la France qui est votre mère.

Tant que nous parlerons ainsi, il faudrait qu'un substitut fût bien hargneux pour nous chercher querelle.

### CONDAMNATION DU SIÈCLE.

Le gérant du *Siècle* a comparu mardi devant la chambre des pairs, présidée par M. de Broglie. En refusant d'accepter pour adversaire, M. de Chamboille, auteur de l'article incriminé, les juges du palais du Luxembourg avaient reculé devant les conséquences de leur acte d'agression contre la presse de l'opposition dynastique. Toutefois, comme en mandant à leur barre le gérant du *Siècle*, ils s'étaient reconnus offensés, ils ne pouvaient pas le renvoyer sans le condamner. Le dénouement était prévu, il ne s'agissait plus que de connaître le degré de pénalité qui serait prononcé. Aussi M. Perrée ne s'est-il pas fait assister d'un défenseur, il s'est contenté de présenter quelques explications dans des termes aussi fermes que modérés.

« Faire un journal, a-t-il dit, c'est écrire en improvisant; et sans chercher à me défendre par des récriminations nombreuses, ne me serait-il pas facile de trouver, dans vos improvisations, des paroles échappées à quelques-uns d'entre vous et mille fois plus blessantes que celles que l'on nous reproche? »

« Pour ne citer qu'un exemple, n'est-ce pas ici qu'un orateur s'est écrié : *Ces vues astucieuses d'une dictature turbulente ne vous tromperont pas.* Et quelques instants après avoir parlé de marchés qu'on avait qualifiés de fournitures du Directoire : »

« Pourquoi parler du Directoire? s'écriait-on, c'est le Directoire qui pourrait s'offenser de la comparaison. »

« S'il y a un mérite dans ces paroles, il faut convenir que ce n'est pas celui de la modération. »

« Et, en effet, la modération n'est pas de tous les caractères, ni la gravité de tous les esprits, ni la haute sagesse de tous les âges. Quant à M. de Boissy, la chambre elle-même n'a-t-elle pas fait justice de ses paroles en le forçant à les rétracter? et l'amertume de nos réflexions ne pourrait-elle pas être excusée à son égard lorsqu'on se rappelle que c'est lui qui a dit un jour de la presse et dans cette enceinte : *On ne l'a jamais pour soi qu'en la payant.* »

M. Perrée a demandé ensuite à la chambre si la modération du journal qu'il dirige serait une circonstance aggravante pour lui.

Quand on a été au scrutin, sur 181 votants, 144 se sont prononcés pour la culpabilité et 37 pour l'acquiescement.

Sur l'application de la peine, il s'est trouvé, au premier tour, 4 voix pour trois ans d'emprisonnement, 21 pour deux ans, 56 pour un an!

Après un deuxième tour de scrutin, M. Perrée a été condamné pour l'article écrit et avoué par M. de Chamboille, à un an de prison et 10 mille fr. d'amende.

Nous demanderons ce que la pairie a gagné à cette condamnation et à celle de Dupoty? Nous l'ignorons; mais nous savons tout ce qu'elle a perdu.

### On nous écrit d'Anneau :

Monsieur le Rédacteur,

Mon abonnement à l'*Association* a été motivé sur l'esprit de justice et de conciliation que je supposais à ce journal, et sur ma conviction qu'il adoptait pour drapeau le principe de libre discussion. Votre numéro du jeudi, 13 janvier, détruit complètement cette croyance. Il renferme des attaques, des calomnies odieuses contre les communistes, qu'il affecte, à l'exemple du *National*, d'assimiler à des ivrognes, à des voleurs, à des pillards, etc., etc. ?

Ce sont des diatribes grossières, vous en conviendrez, et non des raisonnements. Permis à chacun de repousser telle doctrine, tel système, telle opinion; mais à chacun aussi liberté entière; et entre tous, modération, convenance dans la discussion; examinez, discutez, prouvez; mais ne calomniez point.

Je comprends très-bien, au reste, la tendresse de certains propriétaires pour la propriété; mais ce que je ne comprends plus, c'est qu'on appelle pillards, ivrognes, voleurs, les hommes qui demandent, par la discussion, par la volonté nationale, une autre organisation de cette propriété; qui veulent substituer, par le même moyen, la propriété sociale à la propriété individuelle.

Ce sont des ivrognes, des voleurs, ceux qui regardent les hommes comme égaux en droits; ceux qui demandent une organisation propre au développement complet de l'individu, à la satisfaction de ses besoins; ceux qui veulent remplacer l'égoïsme, l'individualisme, par la fraternité, l'unité; ceux qui veulent faire du mariage l'union de deux sympathies, et non la conclusion d'un marché, le balancement de deux comptes; ceux qui veulent détruire l'intérêt, le mercantilisme de la famille, pour y laisser subsister le sentiment, l'amour; qui veulent substituer la volonté sociale à l'arbitraire et à l'ignorance du père; qui veulent étendre à tous les bienfaits d'une éducation commune, gratuite et obligatoire...; ce sont des fainéants, des ivrognes, ceux qui demandent que la condition du bien-être soit le travail; la condition de l'estime, la moralité; ce sont, enfin des hommes iniques, odieux, ceux qui demandent pour tous, liberté de croyance, d'opinion et de discussion!

À merveille, messieurs les radicaux; plaignez-vous maintenant de la condamnation de Dupoty : ce que les pairs ont fait vis-à-vis de lui, vous le faites vis-à-vis des communistes, et je crois même que vous allez un peu plus loin!

Un mot encore : si les hommes dont je viens d'esquisser les désirs sont des fainéants, des ivrognes et des voleurs, comme vous avez la charité de le publier, pour tenir lieu, sans doute, de raisonnement, que ferons donc, je vous le demande, ceux qui ont des désirs contraires ? Que feront ceux qui, en parlant de la sainteté du mariage et de la famille, en transgressent chaque jour les lois, qui vivent en concubinage et se font un plaisir, une gloire, de séduire femmes et filles et de les abandonner ensuite ? Que feront ceux qui prennent des idées religieuses ce qui leur convient, c'est à dire ce qui satisfait leurs préjugés, leurs passions, qui lancent des diatribes contre les Athées (qui ne croient que d'après leur raison) et qui cependant ne croient à rien ? Que feront ceux qui se parent des mots d'égalité, de fraternité, et qui veulent conserver en principe et en fait l'individualisme, l'antagonisme ? Que feront ceux enfin qui prennent pour principe la souveraineté de la nation, injurient néanmoins ceux qui en demandent la véritable application pour réaliser progressivement le bonheur de tous ? Je ne sais trop, monsieur le Rédacteur, comment les qualifier ; je vous en laisse le soin.

Je suis communiste, et pas plus que vous, monsieur, je n'aime la paresse, l'ivrognerie, le vol : conséquences nécessaires de votre société. Vous comprenez que je ne peux rester l'abonné d'un journal qui aurait une pareille opinion sur mon compte ou sur celui des hommes dont je partage les idées.

Veillez donc, je vous prie, cesser de m'envoyer votre feuille, et insérer ma lettre, comme protestation, dans votre prochain numéro, si toute fois vous croyez que votre impartialité vous en fasse un devoir.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Rédacteur,  
Votre dévoué serviteur et compatriote,  
VICTOR BASSET,  
Principal clerc de M<sup>r</sup> Billelte, Notaire à Anneau (Eure et Loire.)  
Anneau, le 16 janvier 1842.

Nous nous conformons bien volontiers et sans la moindre rancune, au désir de notre ex-abonné. La lettre qu'il nous adresse nous est précieuse ; nous la publions non-seulement comme une protestation du communisme insulté, mais encore comme une justification des calomnies dont la presse radicale a été l'objet.

Il y a quelque temps, les feuilles du parti conservateur nous accusaient de propager les doctrines du communisme, et voilà maintenant que les communistes nous reprochent la violence et l'injustice avec lesquelles nous les attaquons. Comment concilier ces deux accusations ? il faut qu'il y en ait au moins une que nous n'ayons pas méritée. Nous ne pouvons être à la fois les complices et les adversaires du communisme ; quand celui-ci nous condamne, il faut bien que la propriété nous absolve.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, les réclamations des communistes sont injustes et exagérées, mais au fond, elles ne sont pas une calomnie ; s'il y a erreur de ce côté, du moins il n'y a pas comme de l'autre, mauvaise foi.

Nos antipathies pour le communisme sont connues, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elles datent. Nous les avons plusieurs fois exprimées, et nous profitons de cette occasion pour les exprimer encore.

Nous sommes profondément convaincus que la propriété individuelle est la base de toute société ; qu'il n'y aurait plus de peuple possible là où la propriété individuelle serait abolie ; qu'on feuillette l'histoire depuis sa première jusqu'à sa dernière page, et qu'on nous montre une nation dont les citoyens n'aient rien possédé en propre, ou l'état ait été le maître suprême et absolu du territoire, et dès aujourd'hui nous nous ferons communistes. La propriété individuelle est la source de toute émulation, de toute activité, de tout progrès. C'est le désir d'acquiescer qui a créé les arts, les sciences et l'industrie ; retranchez du travail le salaire qui se voit, qui se touche, qui se met en bourse ; et à la place de l'activité, vous mettez l'indolence et la fainéantise.

Nous ne cherchons pas si la propriété sociale est possible, si un grand peuple peut être gouverné comme une grande famille, comme un collège. Mais, si le communisme passant de la théorie à la pratique, la propriété commune était substituée à la propriété individuelle, on n'aurait plus qu'une nation malade de langueur, qu'une population stagnante et morte qui croupirait à la surface du territoire, qui resterait dans l'oisiveté parce qu'en travaillant pour tout le monde, elle croirait ne travailler pour personne, et qui bientôt périrait de faim et de misère. Les communautés de moines avec leur fainéantise, leur ignorance et leur crapuleuse débauche, vous offriraient le type d'une pareille société.

L'égoïsme et la propriété c'est la même chose ; nous regardons l'égoïsme comme la vie des sociétés ; en travaillant pour soi, chaque homme travaille pour les autres ; que mille citoyens se construisent chacun une belle maison, il en résultera une belle ville.

Nous ne parlons pas ici, bien entendu, de cet égoïsme déloyal qui fait passer son intérêt avant la justice et la probité, qui trahit, pour un chétif avantage, tous ses devoirs de citoyen, qui vend tout ce qu'il y a à vendre dans son ame ; égoïsme, pervers, et démoralisé, qui serait voleur s'il n'y avait point de geolier, et assassin s'il n'y avait pas de bourreau ; nous parlons de cet égoïsme honnête, qui se renferme dans les bornes du devoir, qui ne veut rien acquiescer aux dépens des autres, et, en travaillant pour lui-même, travaille pour tous. Cet égoïsme est non-seulement légitime, il est encore nécessaire ; et, s'il n'existait pas, il faudrait le créer.

Toutefois, notre antipathie pour le communisme ne nous fera jamais sortir, ainsi que le prétend notre correspondant, des bornes de la modération ; nous avons assez d'arguments pour combattre les communistes, sans que nous ayons besoin d'avoir recours à l'injure.

Si notre correspondant d'Anneau eut lu avec attention l'article dont il se plaint, il se fut facilement aperçu que ces épithètes, qui l'ont mis dans un si grand courroux, s'adressaient, non aux communistes en général, mais à cette fraction heureusement fort petite des communistes qui avaient attenté, par la main de Quémisset, à la vie du duc d'Aumale.

Notre correspondant nous demande si les hommes qui

veulent une organisation sociale plus propre au développement de l'individu, une éducation égale pour tous, gratuite et obligatoire, etc., etc., sont des pillards, des ivrognes et des fainéants.

Oui, ces hommes sont des pillards, quand ils conspirent contre la propriété et l'attaquent à main armée.

Oui, ces hommes sont des ivrognes et des fainéants quand ils traînent leur complot de cabaret en cabaret et perdent leur temps en orgies séditionnelles.

Tant que les communistes se borneront, comme le fait notre correspondant, à discuter leur système, et qu'ils en attendront l'accomplissement du progrès de la civilisation et de la volonté nationale, ils auront droit à tous les égards que mérite une opinion nouvelle qui vient paisiblement prendre place dans la presse ; et, ces égards, nous serons les premiers à les leur accorder ; mais quand ils veulent nous imposer leurs erreurs par la force des armes, tous les citoyens deviennent leurs ennemis, et ils ne doivent point s'étonner de la sévérité avec laquelle nous qualifions leurs actes.

CONDAMNATION DU JOURNAL DU BOURBONNAIS.

Le gérant et l'imprimeur du *Journal du Bourbonnais* ont comparu mercredi dernier devant la cour d'assises de l'Allier, sur la prévention d'offense envers la personne du roi. Le parquet avait vu le délit dans un feuilleton publié à propos du premier de l'an et d'une exposition de tableau qui a lieu en ce moment à Moulins. Le feuilletoniste critiquait le portrait d'un personnage que l'accusation prétendait être celui de Louis-Philippe, et qui peut s'appliquer à tout autre, et parlait d'un tableau placé non loin de ce portrait et qui représentait un chat couché dans le lit de son maître.

Le feuilletoniste avait appelé ce chat usurpateur, et dit qu'il avait été placé là par malice. Voilà le grave sujet qui a attiré les foudres du ministère public ; c'est pour juger une pareille affaire que l'on a convoqué des jurés de tous les coins du département.

L'accusation a été soutenue par M. Valleton, procureur du roi, et la défense présentée par Me Maseron, avocat du barreau de Riom ; les jurés ont répondu négativement en ce qui concerne l'imprimeur, mais ils ont déclaré le gérant coupable du délit d'offense envers la personne du roi. La cour a condamné le gérant du *Bourbonnais* à six mois d'emprisonnement et 4,000 fr. d'amende.

C'est décidément M. Larreguy, préfet de la *Charente*, qui passe à la préfecture de la *Nièvre*. Il a été nommé par ordonnance du 17 de ce mois, et on annonce qu'il arrivera la semaine prochaine à Nevers.

Cette mutation est-elle un avancement ? si notre chef-lieu est à 24 myriamètres de Paris, et Angoulême à 45. Le département de la *Charente* est plus important que celui de la *Nièvre*.

La *Charente* compte 365,126 habitants, nombre cinq députés, paye 1,800,401 fr. de contribution foncière, 324,555 fr. de contributions personnelles et mobilières, 181,156 fr. pour les portes et fenêtres.

La *Nièvre* n'a que 297,550 habitants, quatre députés, paye 1,275,828 fr. de contribution foncière, 249,700 fr. contribution personnelle et mobilière et 125,266 fr. d'impôts de porte et fenêtre.

M. Bonneau-Lestang nous prie d'annoncer qu'il continuera à traiter, mais en dehors de l'*Association*, la question des bestiaux. Il tiendra cinquante exemplaires de ses écrits à la disposition de nos cinquante premiers abonnés qui les lui demanderont.

Theatre de Nevers.

Demain dimanche, 25 janvier 1841, la première représentation de *l'Argent*, la *Gloire* et les *Femmes*, pièce à grand spectacle, en cinq parties, mêlée de chants, par MM. Cognard frères et Michel Delaporte ; la seconde et dernière représentation demandée de *la sœur de Joerisse*, vaudeville nouveau en un acte, du théâtre du Palais-Royal ; *M. Daube* ou le *Disputeur*, comédie-vaudeville en un acte du théâtre du Vaudeville.

Chambre des Deputés.

Séance du 18 janvier.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse. La parole est à M. Fould pour continuer le discours qu'il a commencé hier. L'orateur approuve en général la politique ministérielle, mais il repousse les traités de commerce, surtout celui avec la Belgique.

M. de Tocqueville : Mon intention n'est pas de parler de la politique extérieure ; ce n'est pas que j'approuve la politique du cabinet sur ce point. Mais il me paraît plus important de parler de la situation intérieure du pays.

Une grande anarchie s'est introduite dans les esprits. Ce qui est effrayant pour moi, c'est de voir l'espèce de quiétude, je dirai presque d'indifférence qui se montre dans la masse, et à quel point chacun parmi nous semble vouloir rentrer en lui-même et s'isoler ; c'est de voir un grand nombre de citoyens considérer la politique comme une chose qui leur est étrangère. Voilà ce qui m'effraie, Messieurs. Quelque chose d'analogue à ce qui se passe dans le pays, se montre dans cette chambre. C'est ce qui m'effraie. Je vois ici un triste éparpillement d'opinions ; je vois chacun se retirer en lui-même et ne vouloir en quelque sorte considérer que son opinion et son intérêt. Cela met en péril le système représentatif. (Mouvement.) Oui, parmi nous, en ce moment, le système représentatif est en péril. Ce qui est en péril encore, c'est la liberté. (Bruit.— Interruption.) Il est vrai que ces périls ne sont pas immédiats ; mais dans ce que je vois, dans ce

que je viens de vous dire, il y a péril pour l'avenir. Un maître viendra qui nous opprimerà, si nous suivons longtemps la même voie. (Mouvement.) Les fautes du gouvernement ont été pour beaucoup dans ce que je déplore ; en s'adressant au petit côté plutôt qu'au grand du cœur humain, en parlant aux intérêts plutôt qu'aux convictions, il a créé cette situation. Lui seul toutefois n'en est pas coupable. Les hommes politiques qui divisent cette chambre ont aussi contribué par leur conduite à jeter la perturbation dans les idées. (Mouvement.) On a fait croire au pays qu'il avait dans cette chambre des intérêts, des ambitions plutôt que des opinions. Tout le monde a donc contribué à l'état d'anarchie morale qui me paraît le symptôme le plus fâcheux et le plus funeste de la situation actuelle. Une autre cause de cette situation existe encore ; ce sont les mœurs politiques du pays ; c'est l'amour, c'est la passion croissante, illimitée, déréglée des places. [Très-bien ! très-bien !] Je crois sans doute qu'il faut un grand nombre de fonctionnaires publics, mais il est excessivement dangereux que les fonctions publiques deviennent le but de toutes les ambitions du pays. La passion des places est aujourd'hui universelle ; tout le monde s'imaginerait qu'on peut arriver aux places, que toutes les carrières sont ouvertes, quelle que soit l'intelligence et la capacité ; c'est une conviction que vous avez tous trouvée dans vos départements. Voilà, Messieurs, voilà, suivant moi, où est la cause première du mal et la cause croissante. (Mouvement.) Ce que nous voyons de notre temps et en France, ne s'est jamais vu nulle part ; nulle part on n'a vu cette troupe de solliciteurs qui aujourd'hui se jette sur tous les emplois. [A gauche : Très-bien ! très-bien !] En encourageant cette avidité, le gouvernement a cru se défendre, il s'est trompé ; car enfin, le nombre des places est limité, on ne peut en donner à tout le monde, on fait donc des mécontents ; les mécontents révent les révolutions, parce qu'en temps de révolutions il y a des déplacements qui s'opèrent et par conséquent des places à gagner.

L'orateur émet l'opinion que des moyens législatifs viennent arrêter le mal qu'il déplore ; il désire que tous les hommes qui reconnaissent comme lui que le mal est profond, s'unissent à lui pour le guérir ; il voudrait que les places ne fussent plus distribuées en vue d'intérêts politiques ; il voudrait que la chambre s'occupât de rechercher les moyens de réformer les mœurs publiques ; il voudrait que la chambre donnât elle-même un grand exemple d'abnégation ; elle n'est pas seulement à la tête de la nation pour faire les lois, elle est encore à la tête de la nation pour donner de bons exemples. [A gauche : Très-bien ! très-bien ! — MM. Golbéry, Hubert, Meilheurat, paraissent fort embarrassés.]

M. de Tocqueville se plaint encore de l'impatience des gens en place ; on n'est pas plus tôt entré dans une carrière, qu'on veut arriver à ses premiers emplois.

La loi électorale, permettez-moi de le dire, est encore une des causes de la démoralisation du pays. C'est comme telle que je l'attaque. Elle favorise trop les intérêts locaux ; c'est la plus grande démoralisation politique qui puisse miner un pays. Il arrive trop souvent que l'électeur fait beaucoup plus d'attention aux services qui lui sont rendus qu'aux actes politiques du député qu'il nomme. [Sensation.]

Je sais qu'on accuse la presse d'être aussi pour quelque chose dans cette démoralisation ; c'est l'excuse de ceux qui se sont enfermés avec elle dans un champ clos et qui lui ont déclaré un duel à mort. [Mouvement.] La presse, je le sais bien, commet quelquefois des écarts ; mais ce n'est pas elle qu'il faut rendre responsable du mal auquel il faut porter remède.

Les opinions que je viens d'émettre, ne se trouvant pas dans l'adresse, et tous les actes du ministère ayant toujours malheureusement prouvé qu'il ne les partageait pas, je vote contre le projet d'adresse.

Ce discours, que la chambre a écouté avec beaucoup d'attention, est suivi d'une grande agitation. M. de Tocqueville reçoit les félicitations de plusieurs de ses collègues du centre gauche.

M. Liadières : Je me porte le défenseur et le défenseur énergique du cabinet actuel, parce qu'il a rendu d'immenses services au pays. Quand il a pris les affaires, l'esprit révolutionnaire se développait partout d'une manière effrayante, la guerre elle-même était imminente. Le ministère du 29 octobre parait, et l'ordre est rétabli partout. [Ah ! ah !] ; et les chances de guerre disparaissent avec l'enthousiasme factice qu'elles avaient fait naître. [Oh ! oh !] Oui, messieurs, il est plus facile de chanter dans les banquets patriotiques : *En avant, marchons !* que de marcher en effet. [On rit.] Je remercie le cabinet d'avoir tiré le pays de la situation critique où il se trouvait, et voilà pourquoi je le soutiens avec tant de conscience et d'énergie.

Le reste du discours de l'orateur ressemble à un article du *Journal des Débats*.

M. Jaubert a la parole pour un fait personnel. Messieurs, dit-il, je monte à la tribune pour m'y défendre ; c'est la troisième fois que je suis mis en scène par l'honorable M. Liadières. [Rire général.] Je ne sais pas en vérité pourquoi il s'en prend ainsi à ma pauvre personne ; il vient de dire tout à l'heure que M. Thiers était à lui seul le ministère du 1<sup>er</sup> mars tout entier, mais alors qu'il me laisse donc tranquille. [Nouveaux rires.] Messieurs, il y a certaines positions qui commandent de la réserve, et M. Liadières, sans s'en douter, vient de fournir d'excellentes raisons pour faire prononcer de nouvelles incompatibilités. [Bravos à gauche.] Ces raisons, on les rappellera plus tard, et on les rappellera dans l'intérêt de la couronne.

Séance du 19 janvier.

Aujourd'hui les tribunes publiques sont presque pleines ; les débats d'hier ont fait pressentir sans doute une séance animée ; de plus, le bruit a couru que le ministre des affaires étrangères prendrait la parole, et l'on est curieux d'entendre les explications du gouvernement.

Depuis quelque temps, on a rétabli derrière les sièges de MM. les députés un banc qui fait le tour de la salle ; ce banc qui est réservé aux pairs de France, est assez garni dès l'ouverture de la séance ; M. le duc de Broglie vient y prendre place au milieu de ses collègues ; à peine M. Guizot, qui est arrivé un des premiers à la chambre, à peine M. Guizot l'aperçoit qu'il vient le trouver et engage avec lui une conversation qui dure fort longtemps, et dont quelques membres paraissent se préoccuper.

En effet, il se forme un groupe assez nombreux dans le couloir de gauche ; et le sujet de l'entretien des députés qui le composent est, dit-on, la condamnation d'hier, celle du gérant du *Siècle*.

Mais comme aux séances précédentes, on n'est pas en nombre à l'heure indiquée par l'ordre du jour, et cette fois même l'inaction se prolonge jusqu'à deux heures un quart.

A ce moment, M. le président invite les députés à prendre leurs places et fait prévenir ceux qui sont encore dans la salle des conférences.

M. Guizot qui a regagné son banc, demande aussi à M. le président de lui accorder la parole dès le début de la discussion ; ce qui nous semble causer au centre un vif mouvement de satisfaction.

M. Guizot prend la parole. Messieurs, après deux jours de ce débat, au point où il est arrivé, d'après la marche qu'il a suivie, au moment où il se rouvre sur la question la plus importante, je pense que la chambre trouvera bon que je mette de côté toutes les précautions oratoires et que j'aillie directement au but. Cependant, je lui demanderai la permission de dire un mot sur l'incident qu'on a soulevé, dans la séance d'hier, quelques paroles de l'honorable M. Liadières.

On a rappelé la coalition ; on a parlé de moi dans la coalition... [Quelques membres qui n'ont pas entendu les paroles de M. le ministre, dont la voix est très-faible] : Quoi ?

M. Guizot [répétant, en essayant de donner quelque force à sa voix] : On a parlé de moi dans la coalition... [Ah !] J'ai déjà dit ce que je pensais de pareilles attaques, car ce n'est pas la première fois qu'on les lève ; j'ai déjà expliqué ma conduite à la chambre ; j'ai expliqué la conduite du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir, et mon intention n'est pas de remuer encore aujourd'hui tout ce qui est passé, quoique je n'aie aucune raison de le regretter. Si M. Jaubert se propose de

recommencer ses attaques, je ne l'en détournerai pas; je tiens, pour mon propre compte, aucun besoin de me défendre; l'expérience m'a confirmé dans ma pente naturelle, qui est d'avoir confiance dans la vérité; les choses les plus grandes se passent au grand jour, comme nos actions et nos débats; et la vérité suffit toujours pour déterminer le jugement public; et je n'ai pas, d'ailleurs, de compte à rendre pour que le pays et la chambre sachent et disent qui de nous a quitté son camp et son drapeau... [Oh! oh! à gauche.]

Une voix: Mais vous les avez quittés tous deux... [On rit.] M. Guizot passe à la question d'Orient, il s'attache à démontrer que c'est à l'influence de la France qu'ont été accordées toutes les concessions qui ont été faites au pacha d'Egypte, que c'est à elle qu'il est redevable de l'hérédité.

Il lit à la tribune plusieurs pièces diplomatiques, desquelles il essaie de faire ressortir que l'Autriche s'était réunie à la France pour combattre l'alliance de l'Angleterre, et empêcher que le pacha fut dépossédé si on le tentait.

M. Guizot dit que la France avait à choisir entre trois systèmes, les alliances, l'isolement et le concert européen. Il reconnaît qu'il n'y a plus d'alliance entre la France et l'Angleterre; il cherche à prouver que l'isolement n'était qu'une situation provisoire, à laquelle il fallait tôt ou tard renoncer selon lui. Le concert européen était le seul système qui pût être adopté par la France. Il attribue à cette politique, le maintien de la paix européenne.

J'aurais pu, ajoute M. Guizot, quitter cette tribune, car j'ai traité la question qui m'y a fait monter, mais il y a un reproche qui me tient à cœur et dont je veux me justifier; il s'agit de l'abaissement de la France... [Chut! chut! au centre.] Tout ce qu'on a dit sur ce point, est faux, de toute fausseté! Non! il n'est pas vrai que, depuis 1830, la France ait été abaissée... [Énergiques protestations à gauche. — Cris au centre.] Il n'est pas vrai que, depuis 1830, la France ait perdu quelque chose de son honneur et de sa dignité...

A gauche: A vos yeux, c'est possible. UNE VOIX: Il y a plusieurs manières d'envisager les choses. AU CENTRE: N'interrompez pas! n'interrompez pas! M. Guizot: Eh! Messieurs, pour se convaincre de l'exactitude de mon langage, il suffit d'examiner les faits... [Au centre: écoutez! écoutez!] On dit qu'en 1830, la France, après avoir fait triompher sa cause, a abandonné, a traité la cause des autres peuples. Cela n'est pas vrai. D'ailleurs, je n'admets pas que depuis 1830 il se soit accompli quelque chose de semblable à notre révolution; je n'admets pas si facilement la fraternité avec notre révolution.

AU CENTRE: Très-bien! bravo! M. Guizot: Qu'y a-t-il eu depuis 1830? que s'est-il passé en Europe? des faits révolutionnaires qui n'avaient aucune analogie avec notre révolution. Qu'avons nous fait pour les peuples qui les ont accomplis? Les avons-nous abandonnés? Non, mille fois non: La Suisse, la Belgique, l'Espagne, nous les avons soutenus de notre adhésion et de notre influence... Voilà comme nous avons abandonné la cause des peuples.

Il y en a deux cependant qui ont succombé... l'Italie et la Pologne... Je dirai qu'il est de la sagesse des bons citoyens de n'en pas parler... [Murmures à gauche.]

UNE VOIX, à gauche: Il est de l'intérêt du gouvernement de les taire!

M. Guizot se glorifie de ce que l'Angleterre considère notre conquête de l'Algérie, comme un fait accompli. Il termine son discours par ces paroles: Liberté au dedans, paix au dehors, à moins d'une nécessité évidente qui nous force à la rompre: voilà notre politique, c'est la politique de la France depuis 1830; et c'est par cette politique que la France grandit et grandira encore.

M. Duvergier de Hauranne. Les paroles que vous venez d'entendre contre ceux qui ne trouvent pas que la France occupe le rang qui lui appartient, ces paroles ne sont pas nouvelles pour moi, et j'ai entendu M. le président du 15 avril, les adresser à M. Guizot lui-même.

A gauche: C'est juste! c'est juste! M. Duvergier de Hauranne. M. Guizot a dit, en parlant de l'incident de la séance d'hier, que la France jugerait entre lui et nous qui des deux avait abandonné son camp et son drapeau: peut-être ne sommes-nous pas restés fidèles à nos premières opinions; mais si nous avons changé une fois, du moins nous n'avons pas changé deux... Une voix: C'est juste!

AU CENTRE: Ce n'est peut-être pas votre dernier mot! M. Duvergier de Hauranne. Encore un mot sur les personnalités et je finis. M. Liadières a dit qu'une certaine opposition battrait des mains à l'humiliation de la France. [Oh! oh! au centre.] A gauche: Vous avez la mémoire bien courte!

M. Duvergier de Hauranne. C'est là un reproche que je repousse avec force en mon nom personnel et au nom de mes amis. A gauche: Très bien! très bien!

M. Duvergier de Hauranne. Maintenant, j'aborde tout de suite la question principale, la question d'Orient. L'honorable membre remonte à l'origine des négociations entamées par le 29 octobre; il suit en détail les différentes phases de ces négociations; et il entremêle les reproches qu'il adresse au cabinet sur ses faiblesses de citations extrêmement curieuses; M. Guizot a parlé de la bonne volonté de l'Autriche, de M. de Metternich pour la France; ces bonnes dispositions n'étaient qu'apparences; cela résulte des documents que l'orateur a entre les mains; pendant que l'Autriche disait à la France qu'elle agit ainsi à sa considération; elle écrivait à l'Angleterre: nous ne faisons aucune concession; mais il faut persuader à la France qu'on agit ainsi à sa considération.

L'honorable membre examine ensuite la convention du 13 juillet, qu'il regarde comme une chose insignifiante; il en expose les tristes résultats, puis il ajoute, après avoir blâmé la rentrée de la France dans le concert européen:

On parle de bonnes relations avec l'Europe. Est-ce avec l'Espagne que votre ambassadeur vient de quitter? avec la Russie, avec laquelle vous venez d'échanger de si singuliers procédés? avec l'Allemagne, qui, toute polie qu'elle est, a été la première à sonner le tocsin contre vos traités de commerce? Quand aux autres puissances, je n'en parlerai pas; mais, dans une puissance sur laquelle la France eût une sérieuse influence, les ministres sont restés assis, et dans ce qui a dit aujourd'hui, M. le ministre des affaires étrangères, il n'y a pas un seul mot qui réponde à ce défi.

Il est fâcheux d'avoir laissé dépouiller un allié qui comptait sur nous, d'avoir laissé ruiner notre influence en Orient, d'avoir perdu la dernière valeur qui restait entre nos mains; mais ce qui m'afflige, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est d'avoir justifié cette exécution de l'Europe! Je rappellerai ici les paroles de M. le ministre de l'instruction publique. Une nation n'est pas grande et influente parce qu'il lui plaît de se le dire à elle-même, mais parce qu'elle se conduit de manière à ce que tout le monde le dise. Il y a trois ans, la moitié de la chambre, et M. Guizot était de cet avis, à ce que l'influence de la France allait s'affaiblissant; elle l'a cru, elle l'a dit. Usant de sa prérogative, le roi a fait appel au pays qui a donné raison à cette opinion: la mission de cette chambre était de relever la considération et l'influence de la France. Eh bien! y a-t-il dans cette chambre un seul membre qui ose dire que sa politique est plus ferme, plus hardie que celle du 15 avril, que depuis trois ans l'influence et la considération de la France se soient relevées? [Violents murmures au centre.]

A gauche: Il n'y en a pas! [Protestations au centre.] M. Duvergier de Hauranne. C'est là ce qui fait, messieurs, qu'une commission composée uniquement d'hommes bienveillants pour le ministère n'ait pas cru possible d'accorder aux derniers actes du ministère un seul mot d'approbation. Mais ce silence suffira-t-il à la France et au pays? C'est la question que j'adresse aux partisans du 15 avril qui soutiennent ce ministère tout en pensant que la France n'obtient pas cependant la considération qui lui est due.

AU CENTRE: Vous vous trompez! M. Duvergier de Hauranne. Je puis citer les hommes qui tiennent ce langage...

AU CENTRE: Voyons! M. Duvergier de Hauranne. Pour ne parler que d'un seul, d'un homme illustre, je nommerai M. de Lamartine. (Ah! ah! à gauche.)

Pour moi, je me fais honneur d'avoir jusqu'au dernier moment protesté contre cette politique. Dans un autre enceinte, on a parlé de la politique de l'étranger. Ce mot a été relevé avec satisfaction par les organes du ministère. Il est possible qu'il y ait en effet en France une politique de l'étranger; mais s'il y en a une, c'est celle que l'étranger flétrit de ses éloges et non celle qu'il honore de son animadversion. [Vive approbation à gauche.]

La séance est encore suspendue quelques instants après ce discours qui a produit une profonde impression sur l'assemblée.

M. Dumont, rapporteur de la commission de l'adresse, explique d'abord ce silence du projet; il était dicté par la réserve du discours de la couronne.

L'orateur entre ensuite dans la question d'Orient et, suivant l'exemple donné par M. Guizot, il a recours à la citation d'un grand nombre de pièces pour soutenir son argumentation, qui n'est en réalité que la reproduction de celle dont s'est servi M. le ministre pour justifier la convention du 13 juillet.

La séance est levée à 6 heures et la suite de la discussion renvoyée à demain.

MM. Monnier de la Sizeranne et Billaut ont fait distribuer à la chambre deux amendements dont nous donnerons le texte quand ils seront soumis à la discussion.

Séance du 20 janvier.

Cette séance a été brillante par le talent des orateurs, mais la discussion n'a point fait un pas, et le premier paragraphe de l'adresse a été voté. M. de Valmy, initié à la diplomatie sous la restauration, a prononcé un discours, qui pour n'avoir pas attiré toute l'attention désirable, n'en était pas moins le plus clair et le plus positif que nous ayons entendu sur la question. Il a prouvé, ce qui s'appelle prouvé, que tout ce qui s'était fait hors de Londres, était en dehors de la diplomatie réelle et sérieuse des quatre puissances, et il a défié le ministère de citer un seul document qui prouve qu'à Londres on ait fait la plus faible concession à la France; qu'à Londres on ait pris une résolution qui ne soit pas conforme au traité; qui prouve que le firmen du 25 mai n'a pas toujours été ce que la conférence a voulu. M. Guizot n'a rien répondu. Alors, M. Thiers est monté à la tribune, à la grande satisfaction de ses amis et malgré l'avis des hommes désintéressés qui l'avaient prévenu qu'un discours de M. Thiers ne pouvait qu'affaiblir M. Guizot. Ce discours était médité, habile, et il coulait de la bouche de l'orateur avec une admirable fluidité. M. Thiers a dit qu'il était à contre-cœur dans l'opposition, et l'opposition vraie et sincère n'en avait jamais douté. Un grand peuple, a-t-il dit, doit soutenir son influence et ne reculer ni devant les armements pour effrayer l'ennemi; ni devant la guerre, si elle était nécessaire.

Il n'a fallu rien de moins à M. Berryer que son port, son geste, son regard, son courage, sa voix dominatrice pour faire tête à cet autre ouragan. Les éclats de sa voix ont ramené le calme. Quelques apostrophes un peu vives ont forcé quelques voix au silence; il a dit à l'un: j'ai défendu le maréchal Ney en face des Cosaques et sous les colères de la restauration; il a dit à l'autre: ce n'est pas moi qui suis allé à Gand; et un pareil reproche, dans la bouche d'un pareil homme est le foudre le plus sanglant qui puisse étreindre les reins des transfuges. Mais les efforts qu'avait faits M. Berryer ont brisé ses forces; et il a besoin de se reposer à la tribune pour relever sa renommée d'orateur, comme nous aurions besoin d'un autre cabinet pour relever la dignité de la France. Puis, M. Piscatory a paru à la tribune. On espérait de lui des renseignements nouveaux; envoyé en Grèce par M. Guizot, il pouvait en avoir rapporté quelque chose; mais il a attaqué M. Guizot, il a attaqué M. Thiers, il a fini par proposer le baiser Lamourette; alors un tumulte continu a couvert la voix de l'orateur, de façon à intercepter toutes ses paroles; nous en sommes fâchés, car M. Piscatory est un homme d'esprit.

Puis la chambre a voté les centres se sont levés pour le premier paragraphe, l'opposition a protesté par son inaccessibilité.

Il y avait de grandes menaces adressées aux chambres pusillanimes, aux gouvernements timides, et si M. Thiers voulait conformer sa conduite de demain à son discours d'aujourd'hui, il ne peut plus être ministre qu'à une époque de guerre, où du jour d'une révolution. Mais il a été ministre après la coalition, et la France peut se rappeler s'il y avait harmonie entre ses paroles et ses actes. Il paraît difficile toutefois que le pouvoir arrive à un esprit plus ingénieux et à une parole plus facile. A l'entendre, on serait tenté de le croire; la chambre cependant pas succombé à cette tentation, il n'a pu la tirer de sa torpeur; la gauche a seule applaudi quelques phrases de patriotisme et de dignité; le reste de l'assemblée avait l'air de ne pas y croire.

Dans cette grande querelle, à savoir qui vaut le mieux de M. Thiers ou de M. Guizot, M. Passy ne pouvait rester inactif; il a paru à la tribune: il a refait un troisième système d'affections et d'alliances, bien plus rassurant que celui de ses deux antagonistes. M. Passy est un brave homme et bien plus près que ses adversaires d'être la dupe de tout le monde. Il paraît que lui-même s'en doute, tant il oppose de l'inertie à tous les mouvements auxquels on le convie. La chambre a écouté M. Passy avec tant de bonté qu'on le croirait au moment d'être ministre. Un mot malencontreux qui lui était échappé et qu'il avait rétracté, a servi de prétexte à M. Berryer pour s'emparer de la tribune. Ce moment a été une bonne fortune pour les centres. Ils n'avaient pas voulu nous dire s'ils étaient Guizot, Thiers ou Passy; mais à l'apparition de M. Berryer, à ses premières paroles, l'orage a éclaté pour prouver, avec un bruit à fendre les têtes, que les centres possèdent le patriotisme antilégitimiste.

Une ordonnance du roi promulguée à Paris le 28 décembre, autorise l'acceptation de la moitié du legs de 1,500 fr. et du tiers d'une rente de 160 fr. fait à l'hospice de Cusset (Allier), et au bureau de bienfaisance de Laval, par le sieur Ogerdian, et divers autres legs faits par le même au séminaire et à la fabrique de Saint-Pierre de Laval, au bureau de bienfaisance de cette paroisse et à ceux de Cusset et de Bussel (Allier); enfin à la prison, à la fabrique, aux curés dudit Cusset et au desservant de Bussel.

Une autre ordonnance promulguée à Paris le 30 décembre, autorise la donation d'une rente de 36 fr. faite à la fabrique d'Agonger (Allier), par le sieur de Montbel.

Une ordonnance du roi promulguée à Paris le 8 janvier, porte répartition des fonds communs affectés aux travaux de constructions, des édifices départementaux d'intérêt-général, et aux ouvrages d'art sur les routes départementales pendant l'exercice 1842. Sont compris dans l'état annexé à la loi:

Le département de l'Allier pour 20,000 fr. destinés à la construction d'une prison à Montluçon et d'une caserne de gendarmerie à Moulins. Le conseil général avait demandé 36,395 fr. et voté 5 cent. facultatifs.

Le département du Cher pour 12,000 fr. destinés à l'agrandissement de la sous-préfecture de Sancerre et d'une caserne de gendarmerie à Bourges, et à des travaux de ponts. Le conseil général avait demandé 20,512 fr. et voté 5 cent. facultatifs.

Le département de la Nièvre, pour 10,000 fr. destinés à l'agrandissement de l'hôtel de la préfecture, et à des ouvrages d'art sur les routes. Le conseil général avait demandé 27,000 fr. et voté 5 cent. facultatifs.

QUESTION DES BESTIAUX.

Voici quelques opinions qui ont été émises sur la question si importante des bestiaux, qui, débattue plusieurs fois par les conseils, a été encore, dans la séance d'avant-hier dudit conseil, l'objet d'une longue discussion:

M. Ducos demande qu'on accorde une réduction de droit sur les bestiaux étrangers, et que le droit soit établi au poids et non par tête.

M. Muret de Bort conclut pour la perception au poids plutôt que par tête, en frappant de 10 centimes par kilogram, sur pied l'animal introduit.

M. Ortolan, délégué de Foulon, appuie l'entrée au poids comme résultant de l'égalité des charges que doivent payer tous les Français sans distinction.

M. Desjoubert s'est prononcé pour le maintien du statu quo quant à la perception à la douane; il pense que ce sont les droits d'octroi, et à Paris le monopole des bouchers, qui sont cause du renchérissement de la viande dans les villes.

M. Thouret dit que, dans son opinion particulière, il n'a pu admettre le droit d'octroi au poids plutôt que par tête, que comme une transaction avec l'opinion publique, en limitant toutefois cette mesure aux villes où les taxes municipales s'élevaient à plus de 12 fr. par tête; mais, comme rapporteur du conseil général de l'agriculture, il combat vivement la subvention du droit au poids plutôt que par tête, autant qu'elle aurait lieu à la douane. Il dit que c'est retirer d'une main aux pays d'élevé et de culture arriérée les avantages qui peuvent résulter de la première mesure. N'est pas producteur de prairies artificielles qui veut, ajoute M. Tourret, et les améliorations en agriculture demandent du temps et de l'esprit de suite.

Dans les autres conseils, on a demandé la restitution du droit au poids au droit par tête à l'entrée des villes.

FAITS DIVERS.

L'administration fait en ce moment préparer un projet de loi concernant la mendicité dans le royaume, ce projet sera accompagné, assure-t-on, des documents suivants: 1° quelles sont les causes de la mendicité dans chaque département; 2° quelles sont les mesures adoptées pour empêcher la mendicité; 3° à quel point les conseils généraux se sont occupés de cette question, les ressources qu'ils ont créées; 4° quels sont les établissements publics de refuge ou de travail qui ont été organisés; 5° quelle part prennent les départements, les communes, les bureaux de bienfaisance dans les mesures adoptées; 6° quel est le degré d'application des dispositions pénales, relatives aux mendiants; 7° quelles associations de secours existent; 8° les règlements et arrêtés pris contre la mendicité; 9° la statistique des mendiants; 10° enfin des enquêtes faites en Allemagne, aux Etats-Unis, en Angleterre, etc. sur cette grave question.

Toute l'imprimerie de Paris est en émoi. Les principaux imprimeurs se sont, dit-on réunis pour examiner la situation de complicité permanente qu'on veut leur faire. La question, en effet, est des plus graves, pour eux d'abord, pour les écrivains ensuite. C'est le rétablissement de la censure, avec le courage de moins et la persécution de plus.

On a déjà dit qu'une épuratoire avait été faite parmi les noms des jurés pour composer cette année la liste des 1,500 jurés du département de la Seine. La Gazette de France disait, en parlant de cette opération, que ce n'était plus un tirage, mais un triage. La liste des jurés désignés pour la session qui commencera le 1<sup>er</sup> février, semole donner la preuve de la justesse d'expression employée par la feuille légitimiste. En effet, on remarque que dans cette liste de 30 personnes se trouvent les noms de MM. Chevalier, Hochet, Tournoüer, Dejean, de Wailly et Charlet Durieu; les quatre premiers sont conseillers d'état et les deux autres sont, l'un maître des requêtes, le second auditeur près le conseil.

Ainsi le conseil d'état, qui n'est pas un corps très-nombreux, a fourni six de ses membres à une seule liste; on avouera que si c'est là l'effet du hasard, le hasard s'est montré bien ministériel.

Depuis quelques mois, il est sérieusement question au ministère de la justice d'un projet de loi relatif au notariat; si nous sommes bien informés, M. le garde des sceaux aurait l'intention de présenter deux projets de loi, le premier relatif à la question des témoins et des notaires en second, le deuxième aux pénalités qui pourraient être appliquées aux officiers ministériels contre lesquels des plaintes graves seraient portées.

Cette question a ému les notaires des départements, et ils ont examiné la question dont s'occupe le ministère de la justice, on nous assure qu'ils ne s'opposent pas au projet ministériel, mais qu'ils se bornent à demander à M. Martin [du Nord] de le compléter en faisant entrer dans la loi projetée des conditions de moralité, de capacité et d'instruction qui, en consolidant l'institution du notariat, auraient en outre pour but de rassurer la société, que des désastres récents ont vivement inquiétée. Il serait difficile de concevoir en effet qu'on vint imposer des obligations pénales aux notaires en exercice, sans comprendre dans une pareille loi les améliorations et les garanties légitimes que le notariat est en droit d'attendre.

La monnaie de cuivre en circulation se compose de sous, de décimes, de liards, de pièces de six liards et de centimes, tous frappés ou coulés antérieurement à 1799, soit en métal de cloche, soit en cuivre pur. A cette époque, il y en avait pour cinquante-trois millions de répartis dans le royaume. On pense qu'il en reste encore pour cinquante millions dans le commerce, savoir: dix millions en sous royaux, dix-neuf millions en métal de cloche, et vingt-un millions en sous de la république, masse métallique dont le poids total s'élève à 11,160,000 kil.

Il résulte d'un rapport présenté à la société centrale d'agriculture du Finistère, que, sur une superficie totale de 666,705 hectares de terres, landes, et bruyères, les terres labourables s'élèvent à peine à 273,210 hectares auxquels on peut ajouter 40,910 hectares de prés et 31,117 hectares de bois. Mais que l'on déduise du chiffre des terres labourables un tiers environ de leur contenance, qui chôme chaque année et reste conséquemment improductif, on trouvera que, sur la totalité des terres disponibles, ou 513,810 hectares, sans y comprendre les jardins et les pépinières, il s'en trouve effectivement 259,643, c'est à dire plus de la moitié qui reste sans produire.

Un événement déplorable est arrivé samedi dernier dans le bois du Pont-Colbert, près Versailles. Le sieur Cuisset, ancien militaire, décoré, garde dans la forêt de la Couronne, faisait une tournée, en compagnie d'un gendarme-forestier, pour surveiller les indigens admis à ramasser le bois mort; ils aperçurent un individu qui, muni d'une serpe, coupait du bois sur pied. Cuisset, l'ayant sommé de se retirer, le délinquant, au lieu d'obéir à cette injonction, s'emporta en invectives, et, saisissant un morceau de bois, voulut en frapper le garde; celui-ci avait en ce moment son fusil sous le bras droit, il fit un mouvement pour le passer à gauche et dégager son bras droit afin de repousser l'assaillant, mais ce dernier se précipitant sur le canon, une courte lutte s'engagea et la secousse fit partir la détente; le malheureux assaillant reçut toute la décharge dans l'œil droit, et la mort s'en suivit instantanément.

On parle beaucoup dans le monde industriel de deux inventions qui ne tendraient à rien moins qu'à opérer une révolution dans la fabrication des étoffes de soie et de laine. Il nous serait impossible de donner maintenant un aperçu, même le plus léger, de ces nouvelles inventions. Nous savons seulement que dans chacune des lisses, les triangles, etc., et surtout le melleage en carte sont supprimés; cette dernière innovation réduirait le dessin de la fabrique à sa plus simple expression, c'est-à-dire à sa seule partie artistique.

Le métier Granger et le métier Daumont se partagent en ce moment l'attention de la fabrique lyonnaise, qui en attend de nouveaux effets et des résultats autres que ceux produits par le métier Jacquard. Nous attendons des renseignements précis sur ces nouveaux perfectionnements de l'art du tissage, nous en ferons part à nos lecteurs dès qu'ils nous auront été communiqués.

Voici de la forfanterie anglaise élevée à son plus haut diapason. « Le 30 décembre dernier, dit fort gravement le Morning-Chronicle, est mort à Stokepart, un vieux cheval de bataille, que montait le major général sir William Gomme à Waterloo. On l'a enterré dans le parc, en lui rendant les honneurs militaires. Un vétérin qui avait combattu à Waterloo, a tiré trois salves d'artillerie en son honneur. Ce noble animal avait 40 ans. Il avait reçu au train de derrière une balle de biscayen, dont l'extraction n'a pu être opérée qu'après sa mort. Cette relique est entre les mains de sir Granville Pein. » Risum teneatis!

1. Annonces, avis divers.

A LOUER,

DE SUITE OU A LA SAINT-JEAN PROCHAINE,

UNE MAISON

Sise rue des Récollets, n° 22, et se compose d'un premier et deuxième étages, greniers, mansardes, cave et jardin.

S'adresser, pour la visite des lieux à M. Mouton qui occupe le rez-de-chaussée de ladite maison, et pour les conditions, à M. Usseau, régisseur au fourneau de Charbonnière près St.-Eloi, qui vendra si on le désire.

A LOUER

PRESENTEMENT,

PAR SUITE DE DECÈS,

Commune de La Machine près Decize, dans une belle maison neuve, touchant l'église paroissiale,

1° Un fonds de Boulangerie, avec tous ses accessoires, un logement convenable, chambre pour domestique, cour, remise, écurie, cave et grenier.

Avec la Boulangerie on louera: un Moulin à vent, bien monté et garni de tous ses agrès, situé à un quart de lieue de la Boulangerie.

2° Un magasin d'épicerie, bien achalandé, avec un logement composé de deux pièces et d'un cabinet, d'une cave, d'un grenier et des autres dépendances indispensables.

Le tout à côté de l'église, les magasins ayant de larges et belles devantures; sur la rue principale et de construction toute récente; les appartements sont d'une propreté parfaite.

Le développement que prennent en ce moment les travaux des maîtres, le grand nombre d'ouvriers que ces travaux ont réunis dans la commune, donnent à ces deux établissements une véritable importance.

On louera les deux lots séparément ou réunis.

S'adresser, soit à Mme veuve BOULIER, propriétaire à La Machine, soit à maître PREVOST, notaire audit lieu.

MARCHÉ DE NEVERS DU 22 janvier 1842.

Table with 3 columns: Quantity, Price, and Item. Items include Foin, Paille, Bois, Seigle, Mouture, Orge, and Avoine.

Il a été vendu 22 voitures de foin, 3 voitures de paille glotte, 6 voitures de paille bourruée, « voitures de luzerne, « voiture de trefle.

Etude de M° BOUQUILLAR notaire à Nevers.

A VENDRE,

PAR ADJUDICATION

EN DEUX LOTS,

En l'Etude et par le ministère de M° BOUQUILLARD, notaire à Nevers, Et par le ministère de M° COL, son confrère,

Le samedi, 12 mars 1842, heure de midi.

L'USINE

DITE

FORGE - NEUVE

AVEC SES AGRES ET USTENSILS,

Située à deux kilomètres de Nevers,

Propre à la fabrication de la Tôle.

ET LA

GROSSE FORGE

DU

GUÉ-D'HEUILLON.

Située à 8 kilomètres de la même ville, pouvant fabriquer de 450 à 500 mille kilo de fer par an; dépendantes toutes deux des Usines connues sous la dénomination d'Usines du Pont-St.-Ours.

La mise à prix du premier lot est de 150,000 fr. Et celle du deuxième lot, de 90,000

S'adresser, pour plus amples renseignements, à Nevers, à MM. BRETON-LYONS, MANUEL, LYONS aîné et PETIT, ainsi qu'à MM. BOUQUILLARD et COL, notaires, dépositaires du cahier des charges et du détail des propriétés.

AVIS,

Etude de feu M° Usquin, notaire à Gué-rigny proche Nevers (Nièvre), à céder de suite.

S'adresser pour les conditions à M° Usquin notaire à Pougues (Nièvre).

Marché de Poissy, du 20 JANVIER 1842.

Table with 5 columns: Category, Entrées, Ventes, 1°, 2°, 3°. Categories include Bœufs, Vaches, Veaux, and Moutons.



BATEAUX A VAPEUR DE NEVERS A ORLEANS.

Service Régulier.

DÉPARTS de Nevers, tous les jours impairs à midi. d'Orléans à Nevers, à huit heures du matin, tous les jours impairs.

On se charge du transport des marchandises à des prix modérés.

LE

PETIT GUIDE NIVERNAIS,

OU

ALMANACH POPULAIRE

DES

1,000 ET UNE ADRESSES,

Première Année — 1842. — Prix : 50 centimes.

CONTENANT :

- Calendrier avec les Foires du département indiquées à jours fixes. Administrations, l'adresse et le nom du directeur. Adresses de tous les commerçants et autres de Nevers. VARIÉTÉS. — Chaumette. Dix illustrations de Nevers, daguerréotypées dans la rue par un passant. Le Carnet de l'Ouvrier. HYGIÈNE. — Divers préservatifs et Recettes contre le poison, l'asphyxie par l'eau, le charbon et le feu. Avis divers.

A Nevers, à la librairie de J.-B. BOYAU, éditeur, rue des Orfèvres.

POÉSIES

DE

MAITRE ADAM BILLAUT,

Menuisier de Nevers,

Précédées d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE, par M. Ferdinand Denis,

Conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,

Et accompagnées de Notes, par M. Ferdinand Wagnien, avocat.

Les POÉSIES DE MAITRE ADAM forment un magnifique volume grand in-8°, d'environ 640 pages, imprimé avec soin sur papier vélin superfine grand-jésus.

Ce volume contient huit Portraits, par MM. A. DÉVÉRIA et E. LASSALLE, et diverses Vues du Nivernais, par M. PAUL BOURGEOIS.

NOTA. Il a été tiré des exemplaires des portraits et des vues sur papier de Chine.

A Nevers, chez J. PINET, Imprimeur-Editeur, place Saint-Sébastien.

Et chez tous les Libraires du département.

A Paris, chez LEBROYEN jeune, galerie d'Orléans, n° 16, au Palais-Royal.

Et chez MARGANA, galerie de l'Odéon, 12.

LA SALAMANDRE, PLACE DE LA BOURSE, 8.

Compagnie Générale d'assurances à Prime fixe. Capital social : DIX MILLIONS de francs.

LES OPÉRATIONS COMPRENNENT :

Toutes les chances d'Incendie, telles que celles provenant de D'émements populaires, Guerres civiles, Emploi de force militaire.

Explosion du Gaz. Les Assurances sur la Vie, Chances de Recrutement militaire, Dot de jeunes filles, Rentes viagères etc., etc.

Éducation des enfants. Les Assurances Maritimes et contre les chances de Navigation intérieure et extérieure.

Cette Compagnie qui offre aux assurés des garanties certaines; qui, du reste est connue très-avantageusement depuis 1834, moment où elle commença ses opérations; on ne craint pas même d'avancer que les tarifs de LA SALAMANDRE sont les plus modérés, et qu'il n'en est aucune dont la loyauté et l'exactitude soient mieux connues par ses antécédents. On peut ajouter à cela, qu'elle est la seule qui assure contre les Emeutes populaires, l'emploi de la force militaire et la guerre civile; qu'un capital de DIX MILLIONS s'accroît chaque année par des bénéfices considérables, que la fortune de son

Gérant répond de tous ses actes; que les noms honorables de ses principaux actionnaires, le dévouement enfin de tous ses représentants et employés intéressés par des cautionnements à sa postérité répond aux assurés du REMBOURCEMENT INTEGRAL DE LEURS PERTES: Il est impossible qu'autant d'avantages n'entraînent point LA SALAMANDRE à de nouveaux succès.

LA COMPAGNIE est représentée dans ce département par son Agent Directeur, demeurant à Nevers, quai de Loire, 24.